



## VILLE DU BOUSCAT

## DES

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **DOSSIER N° 10 :**

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU SDEEG - ENFOUISSEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE L'IMPASSE BERTRAND HAURET

#### **Séance ordinaire du 12 Décembre 2017**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 12 Décembre 2017

**Nombre de Conseillers en exercice : 35**

**Membres présents : 29**

**Absent : 0**

**Excusés : 6**

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Jessica CASTEX, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Didier BLADOU (à Monique SOULAT), Philippe FARGEON (à Françoise COSSECQ), Thierry VALLEIX (à Sandrine JOVENE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Grégoire REYDIT), Nancy TRAORE (à Maël FETOUH), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Odile LECLAIRE)

**Absent :**

**Secrétaire :** Philippe VALMIER

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2017

### **DOSSIER N° 10 : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU SDEEG - ENFOUISSEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE L'IMPASSE BERTRAND HAURET**

RAPPORTEUR : Denis QUANCARD

Par souci de cohérence d'aménagement avec les Travaux du Tram ligne D, la ville du Bouscat, qui a délégué la maîtrise d'ouvrage au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) des travaux neufs d'éclairage public, souhaite enfouir les réseaux de l'impasse HAURET et le raccordement électrique depuis la Rue Caboy.

Pour ce faire, il est possible d'obtenir auprès du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG), une aide financière de 20 % du montant H.T. des travaux. Le plan de financement serait ainsi établi :

#### Conditions d'octroi des aides du SDEEG :

Cette subvention s'élève à 20 % du montant H.T. des travaux. Le montant des travaux éligibles ne peut excéder 60 000 € H.T. par an.

Montant des travaux H.T	7911,72 €	Commune	
Montant maîtrise d'œuvre H.T	553,82 €	Participation travaux	6 329,38 €
		Participation frais de gestion	553,82 €
		SDEEG	
		Participation	1 582,34 €
Total H.T.	<b>8 465,54 €</b>	Total H.T.	<b>8 465,54 €</b>
		TVA à la charge de la commune	1 582,34€
		Total T.T.C.	<b>10 047,88 €</b>

Ainsi,

**VU** la loi 85-704 du 12 juillet 1985,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :  
35 voix POUR**

**Article 1 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre le dossier de demande d'aide financière auprès du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique et de signer tous documents relatifs à ce dossier,

**Article 2 :** Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget chapitre 13.

Fait et délibéré le 12 décembre 2017

LE MAIRE,



Patrick BOBET